

Partagés sur le handicap

« En quoi quatre injections d'insuline par jour bloqueraient-elles toute possibilité d'évolution ? ». Cette accroche d'une pub récente du Crédit Agricole a suscité grands débats chez les diabétiques. Indignés que le diabète soit considéré comme un handicap ou pas choqués du tout ». Ouvrons le débat.

« Je m'adresse à vous en tant que diabétique insulino-dépendant depuis plus de 30 ans. J'ai découvert par hasard ce matin, dans le journal gratuit Métro daté du 4 juin 2007, une publicité du Crédit Agricole qui veut démontrer qu'il « offre les mêmes conditions d'évolution pour tous », grâce à la création de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). À côté de la photo d'une femme, on y voit une question en gras : « en quoi quatre injections d'insuline par jour bloqueraient-elles toute possibilité d'évolution ? ». En dessous, la réponse du Crédit Agricole : « parce que le handicap ne doit plus être un handicap en entreprise... » ; nous raconte Christophe L. Il poursuit : « je suis très ennuyé et choqué, par cette publicité à grande diffusion. Elle communique l'idée au public, que le diabète est un handicap, alors qu'au contraire, le diabète doit s'inscrire dans une vie normale, même s'il existe des contraintes dont l'employeur doit tenir compte, en fonction du poste. » Indigné au point de demander que cette campagne de pub soit stoppée immédiatement, Christophe fait partie des nombreux diabétiques, ne tenant absolument pas à être considérés comme handicapés.

FAIRE PREUVE D'HUMILITÉ

« Naturellement, nous sommes navrés si nous avons pu choquer des personnes à travers notre message. Ce n'était pas du tout notre objectif », réagit Nicolas Tavernier, responsable du pôle gestion et organisation des ressources humaines, à la Fédération Nationale du Crédit Agricole. « Notre but est de faire en sorte de changer les regards sur toutes les situations qui, dans le monde professionnel, peuvent être un frein à l'expression des talents. Quant à nous, la seule chose qui nous intéresse est la compétence. Nous ne baissons pas notre niveau d'exigence lorsque nous recrutons une personne handicapée ». Cela étant parfaitement louable, Nicolas Tavernier reconnaît néanmoins : « le fait d'être déclaré handicapé dépend d'une décision individuelle d'abord et de celle de la Commission des droits et de l'autonomie des

personnes handicapées, l'ancienne Cotorep, ensuite ». Et de conclure que « la relation à une maladie ou à un handicap est quelque chose de très personnel. L'entreprise doit faire preuve de beaucoup d'humilité à ce sujet. Il est très complexe d'en parler. Cela nous conforte dans l'idée que nous avons bien fait de vouloir nous saisir de ce problème et qu'il reste encore beaucoup de travail à effectuer dans ce domaine. »

UN SILENCE PRUDENT

Quelle que soit la (bonne) volonté manifeste du Crédit Agricole, son attitude « socialement et humainement correcte » ; il est tout à fait logique que les diabétiques restent plus que méfiants. Ils savent d'expérience que, malgré les beaux discours, être l'handicapé de service au travail est une situation plutôt... handicapante. « Il ne faut surtout pas assimiler le diabète à un handicap. Cela nuirait aux promotions, aux responsabilités et justement aux évolutions », s'alarme Christophe L. Thibault Clerc n'en disconvient pas. Lui n'a pas été choqué par la pub du Crédit Agricole. Il trouve même très positif qu'une entreprise parle de diabète, d'insuline, d'injections... Mais pour autant, « lors d'un entretien d'embauche, ce n'est pas évident de mentionner son diabète. Déjà, parce que cela concerne sa vie privée. Ensuite, parce qu'on se demande si cela va être positif ou négatif. Et puis après, quand on intègre une équipe, on n'a pas forcément envie d'en parler. Le manager peut se poser des questions sur l'impact que cela va avoir, sur l'absentéisme, l'efficacité... et ce n'est pas toujours bon. Je pense qu'il vaut mieux attendre d'avoir fait ses preuves, avant éventuellement d'en parler ».

CHANGER DE REGARD

Alors que les diabétiques sont souvent contraints de taire leur maladie au travail par crainte de s'en retrouver pénalisés, la réticence à se voir étiquetés comme handicapés, dépasse le simple cadre de l'entreprise et de l'emploi. « *Le problème de fond qui concerne tous les diabétiques n'est pas d'être ou pas handicapé, mais le regard posé sur la personne dite handicapée* », souligne Viviane Guillaume de l'Association régionale des diabétiques PACA. « *Si nous avons si peur d'être considérés comme handicapés, c'est en raison du regard des autres sur le handicap. Si les personnes handicapées étaient perçues comme les autres, le problème serait divisé par mille* ».

Dans l'immédiat, on peut en conclure que se considérer ou pas comme une personne handicapée demeure l'affaire privée de chaque diabétique ; et que mieux considérer les personnes diabétiques demeure l'affaire de tous... y compris sans doute des diabétiques eux-mêmes.

DU CÔTÉ DE LA LOI

La loi du 11 février 2005 introduit une définition du handicap. Ainsi, selon les termes de l'article L.114 (issu de la loi du Code de l'action sociale et des familles, constitue un handicap, « *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Le diabète peut, dans certains cas, être considéré, au sens de la loi, comme « *un trouble de santé invalidant* », et à ce titre être assimilé à un handicap, ouvrant droit à prestation.

Diabète, Guide juridique et social 2006 par Ursula Akue-Goeh & Sophie Trilleaud – Ed. Association Française des Diabétiques. 15 euros. 228 pages.

LE DÉBAT EST OUVERT !

Nous souhaitons vivement que le débat, ici ouvert se poursuive. Cette question délicate du diabète et handicap soulève des problèmes de fond, qui nécessitent bien plus d'espace que notre newsletter pour en parler. C'est pourquoi, nous appelons toutes les personnes qui se sentent concernées et/ou qui souhaitent faire partager leurs opinions, à nous envoyer leurs réactions à debats@afd.asso.fr. Le site Internet de l'AFD www.afd.asso.fr se fera l'écho de ce débat et de vos témoignages. Plus d'infos sur www.afd.asso.fr, rubrique actualités (et débats) ou au 01 40 09 24 25.

Merci d'ailleurs à tous ceux et celles qui ne sont pas cités ici, mais qui nous ont aidés dans la réalisation de cette newsletter : Michel Legrand, Jean Pelizzoni, Mickael J, Alain Samson, Gérard Badoche, Robert Ivray...

Rédaction : Renaud Alberny
Coordination : Eva Pulcinelli
Maquette : Florence Wetzell

CONTACT

Eva PULCINELLI
Tél. : 01 40 09 68 57
Fax : 01 40 09 20 30
E.mail : e.pulcinelli@afd.asso.fr

